

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT DE
L'ISERE
ARRONDISSEMENT
DE LA TOUR DU PIN

COMMUNE DE
MAUBEC
38300

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE
DE MAUBEC**

Séance du 2 Juin 2026

Effectif en exercice	19
Présents	17
Votants	19

L'an deux mille vingt-six, le deux juin, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Maubec légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du conseil, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire, Olivier TISSERAND,

Présents :

Mesdames Caroline PILAN-THEVENIN, Anaïs RAMAGE, Fabienne SOLER, Nicole FITOUCHI, Isabelle BADIN, Stéphanie DURAND, Sarah SCHREIBER, Julie MARTINON,

Messieurs Olivier TISSERAND, Stéphane RAJON, Jessy VAUCHEL, Michel BOUVIER, Franck GRANGIER, Gilles GASPAROTTO, Guillaume ROLAND, Jean-Paul MARTIN, David MERCIER.

Date de convocation :
27/05/2026

Pouvoirs :

Séverine MUET donne pouvoir à Anaïs RAMAGE.

Luc GUSTA donne pouvoir à Monsieur Olivier TISSERAND

Vote :

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Excusés :

Secrétaire de séance :

Monsieur Stéphane RAJON

20260602- 08 FINANCES - SUBVENTION PROJET LA TRIPLETTE

Rapporteur : Monsieur Jessy VAUCHEL

Monsieur Vauchel rappelle la présentation faite par trois jeunes lycéens Maubelans pour le Projet « La triplète » qui consiste en la conception et fabrication d'un vélo à 3 places « triplète » pour la promotion de la mobilité douce dans le Nord Isère. Dans le cadre de leur projet, les lycéens ont déjà organisé le 12 avril 2026 à Maubec une projection de film et des animations. Les 3 jeunes souhaitent réaliser le Tour de France de 2500 km pour financer du matériel pour l'association « Une Chrysalide pour deux ». Ils organiseront une soirée de restitution de leur projet.

Au-delà de la présentation faite par les demandeurs, un budget prévisionnel a été présenté à la commune.

Monsieur Vauchel informe l'assemblée que les trois lycéens sollicitent la commune pour une aide financière pour la réalisation de leur projet

Après échanges il est proposé à l'assemblée

- **D'ALLOUER** une subvention de 500 € à au projet La triplète porté par trois jeunes Maubelans
- **DE DIRE** que les crédits seront portés au budget 2026.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE

- **D'ALLOUER** une subvention de 500 € à au projet La triplète porté par trois jeunes Maubelans
- **DE DIRE** que les crédits seront portés au budget 2026.

La commune informe que cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, et ont signé avec Nous, les conseillers présents,

Le secrétaire
Stéphane RAJON



Le Maire,
Olivier TISSERAND

